



JOURNÉES SANTÉ-TRAVAIL 2024

Extrait de la conférence invitée « *Soleil, UV et santé au travail* » de M. Pierre CESARINI

Dans ce numéro et les suivants, les pages médico-techniques reviendront sur différentes communications présentées lors des 59^{èmes} Journées Santé-Travail. Ce mois-ci, focus sur le travail de M. Pierre CESARINI, Directeur délégué – Association Sécurité Solaire – Centre collaborateur de l'OMS pour l'éducation solaire.

L'exposition importante aux rayonnements ultraviolets (UV) par les travailleurs exerçant à l'extérieur concerne environ 10 % de la population active. En Europe, on estime que 14,5 millions de travailleurs sont exposés pendant au moins 75 % de leur temps de travail.

L'EU-OSH (Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail) estime que **le rayonnement solaire est le premier agent cancérigène au travail**. En Allemagne, en Suisse, le cancer cutané de type épidermoïde est reconnu comme maladie professionnelle. Pourtant, en France, les risques sont régulièrement sous-estimés. Ni le cancer de la peau ni la cataracte ne sont, encore, reconnus en tant que maladie professionnelle. Avec le réchauffement climatique, les experts redoutent un amincissement de la couche d'ozone et de la couverture nuageuse augmentant ainsi les doses d'UV reçues au sol. Avec l'élévation des températures, une augmentation des surfaces corporelles exposées est également à redouter.

(Se) protéger du soleil... et de la chaleur

Au travail, protection solaire devrait rimer en priorité avec planification des tâches en fonction des horaires. Plus de la moitié des UV atteignent la surface de la Terre pendant les 4 heures autour du midi solaire. Dans le registre des mesures collectives, il est recommandé d'ombrager au maximum les espaces de travail et de pause, d'organiser des rotations et des temps de pause, de favoriser l'accès et l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI). Sur le plan individuel, la protection est polymorphe : équipements des véhicules de filtres UV, abris et parasols mobiles, port de couvrants (protège-nuque, chapeau à bords larges), de vêtements longs, de

préférence anti UV (UPF 40+), de lunettes de soleil anti UV et application de crème solaire FPS 50 ou + sur les zones exposées. Ces mesures permettent de limiter les doses d'UV reçues et sont, pour la plupart, compatibles avec celles mises en œuvre pour prévenir les coups de chaleur. Il est d'autant plus important de les promouvoir et de les mettre en œuvre que l'activité est longue et se déroule à proximité de la mi-journée, que les travailleurs ont la peau claire, des antécédents familiaux de cancers cutanés, un système immunitaire diminué, reçu des coups de soleil pendant l'enfance, sont exposés à des substances photo sensibilisantes.

La prévention primaire et secondaire... de nombreux partenaires à l'action, de nombreux autres à mobiliser

La Sécurité Solaire mène le programme *Soleil et Santé au Travail* dont l'essentiel vise la mise en œuvre d'actions de prévention, leur évaluation et, in fine, l'autonomisation des acteurs. Y sont associés des entreprises, des collectivités, des SPSTI, la MSA, des associations, des fournisseurs d'EPI. Une collection d'affiches, de dépliants et de kakemonos ainsi qu'un film de prévention ont été conçus et peuvent être déclinés pour chaque métier et chaque partenaire. Des applications mobiles (Sunsmart, Météo UV...) sont disponibles. D'autres, aux fonctionnalités plus avancées, sont en cours de développement. Des webinaires dont le contenu est adapté au public cible (professionnel de la Santé au travail, travailleurs) sont proposés et menés régulièrement. Des débats, des ateliers interactifs, des tests... sont également conduits in situ. Il s'agit bien sûr de sensibiliser et d'informer, d'aider la concertation pour mieux organiser le travail mais les participants découvrent aussi l'efficacité relative des EPI et comment bien les utiliser. A l'appui d'une

démarche « expérimentales », des EPI sont mis à disposition, éventuellement offerts. Des gommettes réactives sont utilisées pour les tester. Un dispositif d'imagerie UV est également exploité.

La prévention rime aussi avec détection, détection du carcinome épidermoïde cutané pendant ou après la carrière mais aussi du mélanome, même si ce dernier semble moins en lien avec l'activité professionnelle en extérieur. Si le rôle du dermatologue est plus que prépondérant en la matière, sa « rareté » impose que soient intégrés des plans de formation des professionnels de santé et nécessitera sans doute l'utilisation de l'IA et de dispositifs d'analyse d'image à distance.

Communication du Dr Laurence Poujol, Médecin collaborateur à l'AMETRA06

Dédiée à l'exposition au risque UV des travailleurs en extérieur de la Côte d'Azur, la communication de l'AMETRA06, est venue illustrer le sujet de cette conférence invitée. Il s'agissait ici de présenter une étude expérimentale auprès de serveurs saisonniers et permanents de la Côte d'Azur, région au fort ensoleillement, notamment pour évaluer la perception du risque UV dans le secteur de la restauration et sensibiliser les salariés à ce risque.

Les premiers résultats obtenus jusqu'à juin 2024 sur 124 salariés ont révélé :

- ▶ Une forte exposition des salariés aux heures les plus impactantes pour leur santé (110 salariés sur 124),
- ▶ Une culture de prévention perfectible côté employeur : peu de moyens de protection fournis (46 salariés sur 118) avec de nombreuses restrictions concernant la tenue de travail (97 salariés sur 118),

- ▶ Une amélioration du score global de protection chez les travailleurs saisonniers (score moyen à 4.38 pour les CDI contre 6.25 pour les saisonniers) et chez les salariés ayant un niveau de formation professionnelle plus élevé (score moyen de 4.04 pour un niveau brevet des collèges contre 5.92 pour les bac+5 et plus),
- ▶ Une tendance des salariés à mieux se protéger dans les activités de loisirs qu'au travail,
- ▶ Une absence ou un faible suivi dermatologique (1/3 des salariés n'ont jamais consulté de dermatologue).

De cette étude, l'AMETRA06 conclut qu'il s'avère nécessaire de mobiliser l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire pour engager des actions de prévention auprès des employeurs et des salariés. En complément, des partenariats sont en cours de développement avec :

- ▶ L'association Sécurité Solaire pour développer notamment la métrologie des UV Solaires,
- ▶ Les dermatologues de la Côte d'Azur (par le biais du Syndicat National des Dermatologues) dans le cadre l'observatoire des cancers cutanés favorisés par l'exposition professionnelle développé par le DR Jean Michel WENDLING pour alimenter la veille sanitaire en matière de maladie à caractère professionnelle,
- ▶ La DREETS et la CARSAT dans le cadre du volet 3 du CPOM AMETRA06.

Les diaporamas, actes et résumés complets de ces communications sont à retrouver sur Presanse.fr. ■